

COMMUNIQUE CONJOINT

Suite à la récente tarification de milles francs (GNF 1000) relative au dépôt à distance fixé par l'Établissement Orange Finances Mobiles Guinée, une réunion tripartite (Banque Centrale de la République de Guinée - Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications, Établissements de Monnaie Électronique) s'est tenue **le lundi 13 juin 2022 dans les locaux de l'ARPT.**

Au terme de cette réunion, il a été convenu de commun accord avec Orange Finances Mobiles Guinée de **l'annulation des frais de Mille francs (GNF 1 000)** et de la reprise des opérations de dépôt à distance **au plus tard le Mercredi 15 juin 2022.**

De plus, il est porté à la connaissance de l'ensemble des utilisateurs des Services Financiers Mobiles (Mobile Money), que **les opérations de dépôt à distance seront dorénavant soumises à la présentation d'une pièce d'identité valide du déposant.**

Les Autorités de la Transition, sous la direction du **Colonel Mamadi DOUMBOUYA**, attachent du prix au respect scrupuleux du présent communiqué pour le bien-être et le respect des droits des consommateurs.

Cet accord scellé, qui fait suite à un Décret présidentiel (**D/2021/0196/PRG/CNRD/SGG du 09 Décembre 2021**), destiné à impulser la performance collective entre les différentes structures de l'État (ARPT, BCRG, ...), traduit le parfait équilibre entre l'impératif de préserver les intérêts des Guinéens et le souci de rassurer les partenaires que savent trouver avec promptitude les autorités du pays, sous l'impulsion du Chef de l'État, **Colonel Mamadi DOUMBOUYA.**

Conakry, le 14 juin 2022.

Pour la BCRG



Dr Karamo KABA
Gouverneur



Pour l'ARPT

M. Sékou Oumar BARRY
Directeur Général

